



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-2-10-1

Séance du vendredi 8 février 2019

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION SUD ALSACE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'INSERTION, D'EMPLOI ET D'ATTRACTIVITÉ, SUR LE PAYS DE LA RÉGION MULHOUSIENNE 2019-2020

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. DELMOND donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.
Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU le protocole d'accord du Plie entre l'Etat, la Région Grand Est, le Département du Haut-Rhin, la Communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération, la Ville d'Ensisheim, signé le 7 décembre 2017 pour la période 2017-2021,
- VU l'accord local sur les interventions du Fonds Social Européen, - inclusion 2014/2020 entre l'Etat, le Département du Haut-Rhin et la Maison de l'Emploi et de la Formation, adopté le 8 septembre 2017,
- VU l'avis favorable de la 10^{ème} Commission lors de sa réunion du 1^{er} février 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve et autorise la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de partenariat avec la Maison de l'Emploi et de la Formation Sud Alsace dans le cadre de la politique départementale d'insertion, d'emploi et d'attractivité, sur le pays de la région mulhousienne pour 2019-2020, jointe en annexe à la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité